

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Objet : Pétition déposée à l'Assemblée nationale concernant le tarif journalier à 8,25 \$ pour tous les services de garde

Cher collègue,

Le 10 mars 2020, la députée de Westmount–Saint-Louis et porte-parole de l'opposition officielle en matière de famille déposait une pétition à l'Assemblée nationale concernant les tarifs des services de garde non subventionnés.

L'annonce de l'abolition de la contribution additionnelle pour les services de garde subventionnés a permis au gouvernement de donner suite à son engagement de remettre de l'argent dans le portefeuille des familles, et ce, trois ans plus tôt que prévu.

Cette mesure de réduction des frais de garde permet également de soutenir les familles ayant de jeunes enfants et de favoriser leur accès au marché du travail.

Pour répondre notamment aux besoins des familles utilisant des services de garde non subventionnés, j'ai mis en place en 2019 un Plan d'accélération de l'accessibilité des places totalisant près de 15 000 places subventionnées. Ce Plan vise particulièrement à maximiser la disponibilité des places subventionnées dans les services de garde éducatifs à l'enfance offerts aux enfants du Québec, et ce, le plus rapidement possible.

... 2

De surcroît, rappelons que le déploiement graduel des maternelles 4 ans pourrait contribuer à accroître l'accès aux plus jeunes enfants aux services de garde subventionnés, en libérant des places occupées par des enfants de 4 ans.

Enfin, le 12 novembre 2019, j'ai confirmé qu'un projet pilote de conversion serait mis en place dès 2020 pour permettre à un plus grand nombre d'enfants d'avoir accès à une place subventionnée en services de garde éducatifs à l'enfance. À cette fin, des discussions avec des partenaires, dont l'Association des garderies non subventionnées en installation et la Coalition des garderies privées non subventionnées du Québec, permettront de se pencher sur les modalités entourant la conversion de places.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de la Famille,



Mathieu Lacombe